



TABLES-RONDES

11, 13 et 14 avril 2011

Cœur du Var



Table-ronde
« **Les grands défis
environnementaux** »

Phase 1
Diagnostic & Etat initial de
l'environnement

INTRODUCTION ET DEROULEMENT

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Cœur du Var, trois tables-rondes ont été organisées au mois d'avril 2011 sur les thèmes suivants :

- Les dynamiques économiques, table-ronde du lundi 11 avril 2011 ;
- Les grands défis environnementaux, table-ronde du mercredi 13 avril 2011 ;
- La vie sociale, table-ronde du jeudi 14 avril 2011.



Ces rencontres publiques ont eu pour but d'associer les habitants, les acteurs économiques et les institutionnels à la première phase du projet : le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement, en apportant leur connaissances et leur vécu du territoire (expertise d'usage).

La mobilisation du grand public s'est faite par le biais d'un article dans le journal intercommunal, de la lettre Infos SCoT n°1 et du site internet de la Communauté de Communes sur inscription. Parallèlement, les acteurs et partenaires institutionnels ont été invités à participer. En tout, 24 personnes se sont inscrites et 84 personnes ont été invitées.

Plus de 30 **participants** étaient présents lors de la table-ronde consacrée aux grands défis environnementaux. Afin de faciliter la prise de parole, les participants ont été répartis en deux groupes d'une vingtaine de participants chacun.

La rencontre s'est articulée en trois temps :

- Présentation synthétique par l'équipe d'Aire Publique de **la démarche d'élaboration du SCoT, des moyens mis en œuvre et des règles de courtoisie encadrant le débat ;**
- **Présentation succincte des premiers constats tirés du diagnostic** donnant ainsi des échelles de valeur aux participants quant à l'état général du territoire en matière de grands défis environnementaux et un regard croisé avec les thématiques de l'énergie et des déplacements/transports lié à la mise en œuvre d'une approche environnementale de l'urbanisme dans le cadre de l'élaboration du SCOT ;
- **Débat avec les participants pendant une heure et demie** avant qu'une synthèse des discussions soit partagée avec l'ensemble des participants (2 groupes réunis).

Les thèmes abordés ont été les suivants :

- Le paysage, la valorisation des espaces naturels
- Les ressources
- Les risques et les nuisances
- Les déchets
- L'énergie

Remarque préliminaire

👉 **Quels liens entre le contrat de territoire 2009-2011 et le SCOT ?**

Le Contrat de Territoire est un document qui formalise le partenariat entre le territoire Cœur du Var (communes et EPCI) et le Conseil Général. Il définit des actions pour la mise en œuvre des objectifs conjoints du territoire et du département du Var. De plus, il fait partie de la bibliographie transmise aux bureaux d'études dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

👉 **Quels liens entre le SCoT et les PLU ?**

Ce sont tous deux des documents d'urbanisme, de planification mais à des échelles différentes. Le SCOT définit des orientations et des objectifs généraux à l'échelle intercommunale sans travailler à la parcelle. Il ne se substitue donc pas aux plans locaux d'urbanisme et à leurs règlements.

Les décisions communales dans les PLU devront par contre être compatibles avec le SCoT qui sert de cadre : leurs règles ne devront donc pas être contradictoires avec les principes définis par le schéma, mais devront concourir à leur mise en œuvre.

Si le PLU est antérieur au SCoT, les communes auront trois ans pour le mettre en compatibilité avec les orientations et les objectifs du SCoT.

Cela ne signifie en aucun cas qu'il faille attendre que le SCOT ait été approuvé pour pouvoir disposer d'un plan local d'urbanisme ni pour pouvoir modifier ou réviser ceux qui existent.

DEBAT >> GESTION DE L'EAU

DONNEES UTILISEES

La provenance des données et la méthodologie utilisée pour obtenir la moyenne annuelle de consommation d'eau par habitant sont questionnées : les participants veulent s'assurer que les **variations saisonnières** (dues notamment à la fréquentation touristique) sont prises en compte dans le calcul.

SENSIBILISER

Face à l'enjeu que représente la préservation de la ressource en eau pour l'avenir, des solutions doivent être trouvées (sensibilisation des résidents par exemple) pour limiter la consommation entraînée par la croissance attendue de la population, problématique sensible sur le territoire.

DIMINUTION DES POLLUTIONS

Les participants montrent un vif intérêt quant à la question de la pollution des ressources en eau par l'utilisation de **produits phytosanitaires** dans les jardins et dans l'agriculture. Ils condamnent l'incohérence des réglementations qui interdisent l'utilisation de produits polluants y compris pour un usage privé (désherbant...) mais qui permettent la commercialisation de tels produits.

La SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) précise que des actions de sensibilisation et d'information des risques liés aux rejets des produits phytosanitaires dans la nature sont menées auprès des agriculteurs.

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Le groupe souligne que **la ressource en eau** ne peut pas être protégée simplement en préservant les cours d'eau. Les bassins versants, les zones d'expansion de crues, les ripisylves, les nappes phréatiques, etc. sont aussi des milieux à surveiller et à protéger.

DEBAT >> ENVIRONNEMENT & PAYSAGES

CONNAITRE LE TERRITOIRE POUR MIEUX LE PROTEGER

Certains participants soulignent que si les espaces naturels recouvrent une large partie du territoire de Cœur du Var, des usages illégaux fragilisent le territoire : décharges, carrières sauvages. **La lutte contre le développement de ces pratiques dans des espaces** ne bénéficiant d'aucune protection environnementale réglementaire est une attente des participants. La connaissance des usages du sol du territoire Cœur du Var est essentielle pour maîtriser son évolution. La volonté de mettre en place **des observatoires, des établissements de recherche et d'expérimentation** sur l'évolution de la faune et de la flore est exprimée. Après la présentation du projet d'observatoire scientifique et pédagogique de la SOPTOM, il est souligné qu'une connaissance fine de la faune et de la flore, complémentaire aux recherches effectuées par la SOPTOM, offrirait des bases de réflexion sur les espèces à protéger et à conserver.

PROTECTION VS. ENTRETIEN, LA JUSTE MESURE ?

Les participants sont tous favorables à une protection forte des espaces naturels et de l'environnement ; cette protection passe, pour certains, par l'entretien. S'il n'est pas question d'urbaniser les espaces protégés ou de détruire des biotopes, **il est important que les mesures de protection permettent un entretien raisonné du paysage**. Certaines **cultures pare-feu** comme les oliveraies ou les châtaigneraies pourraient être entreprises par endroit dans la forêt pour limiter les risques d'incendie tout en permettant un entretien du paysage.

Certains projets de développement urbain et économique sur Cœur du Var se heurtent aux protections réglementaires existantes et la volonté de les renforcer. La protection des espaces naturels est ressentie par certains participants comme une contrainte notamment au regard du risque incendie (débroussaillage, entretien de la forêt, aménagement de lutte contre l'incendie) qui touche régulièrement le Massif des Maures. Ils soulignent que l'absence de dispositifs adaptés à la lutte contre l'incendie entraîne la destruction du milieu et va donc à l'encontre de l'objectif poursuivi de protection de la biodiversité.

Défricher, maintenir et créer des chemins forestiers, cultiver (etc.) sont autant d'actions qui permettraient à la fois de lutter contre les risques d'incendie et de **rendre plus accessible et praticable** (randonnée, promenade, loisirs) ce cadre de vie naturel.

L'impression d'un territoire surprotégé, sanctuarisé, freinant son développement est soulignée par plusieurs personnes présentes : la protection de la tortue d'Hermann, symbole de cette sanctuarisation, ne doit pas stopper le développement des activités économiques.

La **réserve naturelle des Maures**, unique réserve nationale à accueillir des activités (centre de stockage de déchets non dangereux du Balançon, agriculture...) en son sein est à l'image de cet équilibre indispensable à trouver entre intérêt économique et, intérêt écologique.

Certains nuancent néanmoins le propos et expriment le souhait de conserver les zones protégées à forte valeur telle que la Réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures (5 700 ha). **Cœur de Var doit préserver sa richesse écologique exceptionnelle tout en permettant l'exploitation des secteurs les moins remarquables.**

BOIS & CLASSEMENT EN EBC (ESPACE BOISE CLASSE)

L'un des participants rappelle qu'une **Charte Forestière** a été mise en place en février 2010 par toutes les Communes du massif des Maures, avec des partenaires techniques et institutionnels. Elle traite de la protection de l'environnement, du tourisme et du développement touristique, un outil qui à ce jour est peu utilisé. Il préfigure pourtant **le partenariat entre acteurs des espaces naturels et acteurs du développement économique**.

L'application du classement en EBC par les municipalités est pointée du doigt. Le classement en EBC ne devrait pas venir protéger des forêts ou des bois déjà protégés par d'autres mesures mais être utilisé pour protéger des espaces boisés (ou à boiser) menacés par l'urbanisation. **Ce classement trop systématique en EBC** a pour conséquence de compliquer l'entretien des forêts par les sylviculteurs.

Le SCoT doit avoir une vision à l'échelle d'un bassin de vie élargi en lien avec les SCoT voisins (Provence Méditerranée, St-Tropez, Provence Verte) dont les espaces forestiers ont des problématiques similaires (amélioration des châtaigneraies, liège...), afin de développer une stratégie de gestion de ses forêts cohérente.

OUVERTURE DES PAYSAGES

Les futurs documents d'urbanisme devraient, tout en continuant à protéger les espaces naturels, permettre l'entretien des paysages qui est la condition de leur ouverture **aux habitants, aux touristes mais aussi aux espèces animales**. Le sylvopastoralisme permet cet entretien et cette ouverture des paysages, les participants regrettent sa raréfaction.

DEBAT >> AGRICULTURE

REDONNER SA PLACE A L'AGRICULTURE DANS LE SCoT

Les agriculteurs présents ressentent des **difficultés à faire reconnaître leur place dans le territoire** du fait des nombreuses contraintes existantes (EBC, Réserve Naturelle, protections, développement urbain, LGV).

Ils rappellent l'utilité que représente pourtant l'agriculture dans la protection incendie du massif.

Le souhait de **placer l'agriculture comme un enjeu majeur du territoire dans le SCoT** est fort pour plusieurs membres du groupe :

- mise en place de ZAP¹ ;
- reconquête de friches forestières en terre agricole, avec rôle de pare-feu ;
- diversification de l'activité (maraîchage, gîte à la ferme, vente en direct).

SOUTENIR LA VITICULTURE

Les viticulteurs présents mettent l'accent sur le fait que l'agriculture varoise est reconnue à travers sa viticulture de qualité (AOC² Côtes de Provence) et ses IGP (Indication Géographique Protégée). La viticulture est un véritable secteur économique sur des paysages variés (massif calcaire, dépression permienne, les Maures). Les caves particulières sont très dynamiques à Cœur du Var.

UNE DIVERSIFICATION DE L'AGRICULTURE SOUHAITEE

Le groupe souligne que le visage de l'agriculture change. **La demande en maraîchage est de plus en plus forte** aussi bien de la part des ménages désireux de produits locaux que des jeunes agriculteurs. Or, il serait important de favoriser le développement des cultures de maraîchage grâce à l'appui des politiques locales et du Conseil Général (aides européennes aussi). L'identification sur Cœur du Var des secteurs propices à l'implantation du maraîchage est un travail à faire.

DEBAT >> TRANSPORTS

ABSENCE DE LIAISONS DOUCES

Les quelques **pistes cyclables** existantes à Cœur du Var sont jugées dangereuses car elles n'ont pas été prévues dans la conception initiale de la chaussée mais simplement rajoutées par la suite. Il est donc nécessaire de créer de véritables pistes cyclables larges et sécurisées d'autant plus que la topographie s'y prête.

¹ Zone d'Action Prioritaire

² Appellation d'Origine Contrôlée

ABSENCE D'INTERMODALITE & INCOHERENCE

Les participants regrettent l'absence de **pôle multimodal sur le territoire** : selon eux, il n'y a **pas d'interconnexion** et de mise en cohérence entre les différents réseaux de transport (bus, train, routier, cyclable...). Ils insistent sur la nécessité d'harmoniser les déplacements et de créer des équipements spécifiques pour favoriser l'intermodalité comme notamment de vastes parkings gratuits près des entrées d'autoroutes pour les actifs qui font du **covoiturage**. Les bus pourraient aussi rallier les différentes communes à ces parkings aux heures adéquates pour promouvoir le covoiturage.

Concernant les transports en commun en général, ils ne sont **pas adaptés aux besoins** des habitants car ils ne correspondent ni aux horaires de travail ni aux trajets importants. Si les infrastructures ferroviaires existent, elles n'offrent pas des fréquences, des trajets et des tarifs intéressants pour les actifs migrants. Les participants rejettent en bloc l'argument de RFF³ consistant à légitimer **le projet LGV PACA** en annonçant une restructuration et une multiplication de l'offre régionale. Selon eux, les objectifs de la SNCF sont avant tout basés sur la rentabilité.

DEFICIT D'INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Les participants regrettent qu'il n'existe ni de réseaux de transports permettant de **contourner les centres-bourgs** (notamment à Gonfaron) ni de **véritable échangeur (à 2 sens) à Carnoules**.

DEBAT >> ENERGIES

IMPLANTATION DE FERMES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL

Les participants s'interrogent sur l'impact de telles installations sur l'environnement. S'il est clair que ces fermes n'empêchent pas la biodiversité animale et végétale, il est souhaitable qu'elles soient implantées sur des espaces naturels classés bas dans la hiérarchie des espaces à protéger et que leurs clôtures soient perméables aux espèces vivant sur le territoire.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Le déficit en approvisionnement d'électricité connu à ce jour pourrait trouver une solution avec l'énergie solaire sur le territoire.

Si les fermes photovoltaïques ne menacent pas complètement les écosystèmes, les habitants souhaiteraient que les panneaux soient implantés avant tout sur chaque **délaissé industriel, site pollué, talus d'autoroute, mur antibruit** afin de ne pas empiéter sur les espaces naturels et agricoles. **Le Balançon** pourrait voir l'implantation de tels équipements énergétiques.

Les équipements collectifs et les espaces publics devraient montrer l'exemple en matière d'éco-construction et d'installations énergétiques positives (solaire thermique, réseau de chaleur, isolation, pare-soleil...).

PEDAGOGIE ET COMMUNICATION

Le groupe insiste sur la priorité qui doit être donnée aux changements de **comportement et à la réduction de la consommation d'énergie** avant la promotion de la production locale d'énergie. Les habitants déplorent le manque de **communication** et d'information autour des enjeux

³ Réseau Ferré de France

environnementaux et des alternatives existantes aux modes d'habiter, de circuler et de consommer contemporains.

Des campagnes de **sensibilisation** sur la valeur et le coût de gestion et de traitement des ressources et des énergies devraient être menées à l'image de la campagne de Veolia sur la valeur de l'eau.

ENCOURAGER LES BONNES VOLONTES

Les documents d'urbanisme doivent **davantage favoriser l'éco-construction** et privilégier des formes d'habitat plus contemporaines mais moins énergivores plutôt que d'orienter vers la construction de logements « provençaux ». Les règles d'urbanismes devraient autoriser un COS plus important pour les bâtiments performants énergétiquement.

Il faudrait **encourager la population** à choisir des matériaux locaux (comme le liège-isolation par exemple), autoriser la construction de maisons en bois sans crépis et la pose de gouttières sur les façades.

PROMOUVOIR LA FILIERE BOIS-ENERGIE

Cœur du var est couvert à 85% par la forêt. Cette dernière représente une ressource agricole potentielle, et en cela, une ressource d'emplois voire un outil d'insertion pour les ménages en difficulté vivant sur le territoire. Il est rappelé que de nombreux espaces forestiers sont d'ailleurs d'anciennes terres agricoles (vestiges de restanques).

Certains participants soulignent que Cœur du Var se situe entre deux territoires économiquement dynamiques : le littoral et le Haut Var/Verdon. Or, Cœur du Var ne bénéficie ni d'un solide secteur économique tertiaire, ni d'un secteur touristique développé.

Le territoire est sous cloche. **Le développement de la filière Bois-énergie** est donc très intéressant tant en termes d'emplois qu'en termes de potentiel énergétique renouvelable.

LA BIOMASSE

Le Conseil Général fait un point sur l'exploitation de la biomasse comme mode de production d'énergie. Elle génère des emplois et devient une alternative face à l'augmentation du coût des énergies fossiles (gaz, pétrole). Cette filière peut donc devenir compétitive à l'avenir. En effet, exploiter la forêt varoise pour le « bois d'œuvre » n'est pas rentable (seule la fabrication de palette fonctionne). Porté par le Conseil Général, il est proposé dans un premier temps **d'appliquer l'utilisation de cette énergie dans les bâtiments publics et les équipements communaux.**

DEBAT >> TOURISME VERT & AGRO-TOURISME



Pour le groupe, **le secteur touristique devrait être développé** au regard du patrimoine architectural (notamment abbaye du Thoronet, village des Tortues), et surtout de l'environnement naturel attractif dont bénéficie Cœur du Var.

Le constat du manque d'hébergements (seule 1% de la fréquentation touristique varoise est captée par Cœur du Var) fait réagir : certains

participants soulignent l'enjeu que représente l'agro-tourisme. Il faudrait favoriser la diversification des activités des agriculteurs en leur permettant de développer des hébergements dans les fermes agricoles. Les bureaux d'études soulignent que cette idée se heurte néanmoins à la réalité du code de l'urbanisme actuel.

DEBAT >> DECHETS

UNE SOLUTION PAR TERRITOIRE !

Pour certains, le territoire de Cœur du Var n'a pas à accueillir les déchets de dizaines de communes de tout le département : **chaque territoire devrait avoir sa propre solution**. Le Conseil Général précise que de tels équipements ne seraient pas viables.

ADAPTER LES EQUIPEMENTS

L'un des participants, présent également lors de la table-ronde consacrée aux dynamiques économiques, rappelle le scénario démographique au fil de l'eau qui a été présenté (75 000 habitants en 2040). Si la croissance démographique se poursuit, elle aura des impacts à plusieurs niveaux sur le territoire. Une adaptation est donc **nécessaire des équipements et des infrastructures qui devront être à niveau pour accueillir ces nouvelles populations** : déchetterie, STEP... A la remarque que chaque territoire devrait avoir sa propre solution, il est rappelé que la mise en place de centres de valorisation des déchets nécessite un seuil de rentabilité qui empêche le développement de petites unités de valorisation propres à chaque territoire. Il est également souligné que Cœur du Var aurait besoin de créer une plate-forme de tri des déchets du BTP.

COMMUNICATION, PEDAGOGIE ET INCITATIONS

Le manque de **communication** est déploré. Le représentant de l'entreprise Pizzorno présent lors de la table-ronde est écouté et les participants regrettent de ne pas être mieux informés sur les actions qu'elle met en œuvre.

La nécessité **d'inciter au maximum les ménages et les entreprises à réduire, trier et valoriser** leurs déchets est partagée par le groupe. Certaines remarques apportent des précisions quant à la politique à mettre en œuvre :

- il faudrait **renforcer les équipements** notamment en matière de tri sélectif (multiplier les bornes d'apport volontaire, réfléchir aux points d'implantation...),
- il faudrait revenir au **système de consignes**,
- il faudrait **favoriser le compostage** dans les logements collectifs et dans les lotissements,
- il faudrait **taxer les ménages** qui produisent trop de déchets (application d'une tarification incitative).

DEBAT >> ANTICIPER

LE DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION

L'un des participants souligne que la croissance démographique entraînera de fait le développement de l'urbanisation (logements, services, commerces) conduisant à une hausse de la demande en foncier, donc une augmentation du prix du foncier et in fine l'augmentation de la pression foncière par spéculation sur les terres agricoles. Il serait donc nécessaire que les propriétaires de foncier agricole s'accordent avec les politiques locales quant au devenir de leurs terres pour anticiper sur l'avenir.

Les formes de développement urbain devront entraîner une consommation maîtrisée d'espaces. Il s'agira de s'accorder sur les typologies de logements (individuel, groupé, collectif). Faut-il développer des secteurs uniquement résidentiels ? Quelle densification prévoir pour répondre aux besoins en préservant le cadre de vie ?

EAU

- ▶ Nécessité de préserver, au-delà des cours d'eau, les zones d'expansion de crue, les ripisylves, les bassins versants et les milieux aquatiques
- ▶ Favoriser la récupération et la gestion individuelle des eaux de pluie

ENVIRONNEMENT & PAYSAGES

- ▶ Observer le territoire pour mieux le connaître
- ▶ Permettre l'entretien des paysages (notamment par une meilleure application des classements en EBC) pour limiter les risques incendie et ouvrir ces espaces naturels
- ▶ Trouver un équilibre entre protection de la biodiversité et intérêts économiques et humains
- ▶ Adopter une stratégie cohérente avec les territoires voisins en termes de gestion des forêts

AGRICULTURE

- ▶ Conforter la place de l'agriculture dans le SCoT
- ▶ Trouver un équilibre entre protection des espaces naturels et activité agricole
- ▶ Favoriser la reconquête des parcelles à potentiel par la viticulture
- ▶ Soutenir la diversification de l'agriculture vers le maraichage



TRANSPORTS

- ▶ Développer une offre en transport en commun en adéquation avec les besoins (notamment ceux des actifs migrants)
- ▶ Privilégier de petits investissements pour renforcer la desserte et l'accessibilité du territoire plutôt que de gros investissements profitant surtout aux territoires voisins
- ▶ Favoriser l'intermodalité et le covoiturage

ÉNERGIES

- ▶ Privilégier l'implantation de systèmes de production énergétique sur les espaces déjà artificialisés
- ▶ Favoriser la construction de bâtiments énergétiquement performants
- ▶ Communiquer et informer
- ▶ Promouvoir la filière bois comme secteur économique stratégique

TOURISME VERT & AGRO-TOURISME

- ▶ Développer l'activité touristique en lien avec le patrimoine naturel et l'agriculture

DECHETS

- ▶ Inciter au recyclage et à la valorisation des déchets par toutes sortes de mesures (consignes, équipements, redevance...)
- ▶ Instaurer des équipements publics de compostage
- ▶ Produire de l'énergie à partir des déchets restants

ANTICIPER

- ▶ Anticiper les besoins en équipement d'envergure
- ▶ Mieux anticiper le développement de l'urbanisation et les besoins en foncier